

# L'engagement des harkis (1954-1962)

## Essai de périodisation

**François-Xavier Hautreux**

DANS **VINGTIÈME SIÈCLE. REVUE D'HISTOIRE** 2006/2 n<sup>o</sup> 90 , PAGES 33 À 45  
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0294-1759

ISBN 2724630319

DOI 10.3917/ving.090.0033

Date de mise en ligne : 01/05/2006

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2006-2-page-33?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# L'engagement des harkis (1954-1962)

## Essai de périodisation

François-Xavier Hautreux

**Encore largement inexplorée, l'histoire des harkis pendant la guerre d'Algérie s'est essentiellement focalisée sur leur devenir après le cessez-le-feu et l'indépendance. Cet article remonte aux sources de leur engagement, éclairant les raisons et les modalités de l'emploi d'Algériens comme supplétifs par l'armée française.**

Malgré les progrès de l'historiographie concernant la guerre d'Algérie, l'histoire des harkis reste encore en grande partie méconnue. Elle semble même résister au relatif consensus habituel entre historiens. Les rares études se sont concentrées jusqu'à présent sur les raisons de leur engagement aux côtés de la France et sur la question de savoir s'ils avaient été ou non de « bons soldats ». Ces problématiques très contemporaines, si légitimes soient-elles, ne permettent pourtant pas d'épuiser la question. L'originalité du phénomène « harki » ne réside en effet pas seulement dans l'expérience des harkis eux-mêmes, mais également dans les motivations qui ont conduit la France à engager massivement ces hommes dans ses rangs. Cette perspective permettra peut-être de mieux comprendre la manière dont ils furent traités en France et en Algérie, pendant et après le conflit.

Avant tout, il semble nécessaire de redéfinir la généalogie du terme. Si la communauté pied-noire constituait déjà un groupe aisément définissable avant même son arrivée en métropole, il n'en va pas de même des harkis. Pendant la guerre d'indépendance algérienne, ceux-ci formaient une catégorie de supplétifs de l'armée française, des soldats « irréguliers », recrutés à

la faveur de la guerre. Avec l'indépendance, le mot prend deux sens nouveaux : traîtres en Algérie, « Français musulmans rapatriés » en France.

Dans cette guerre durant laquelle, selon une analyse alors répandue, la population était l'enjeu, la France a tenté d'engager massivement les populations civiles avec elle, dans un grand « parti de la France ». C'est dans le cadre de cette lutte, et avec cette manière nouvelle de faire la guerre, que l'on peut tenter de comprendre l'importance du recrutement des supplétifs.

### L'improvisation

Avant même le début de l'insurrection, le gouverneur général de l'Algérie Roger Léonard avait souhaité la création de « goums civils » : formation de police supplétive composée d'Algériens musulmans pour patrouiller dans les zones rurales. Il s'était heurté alors à l'insuffisance de crédits pour financer de telles unités<sup>1</sup>.

Nommé à sa place, Jacques Soustelle réalise ce projet le 24 janvier 1955 en créant pour l'ensemble de l'Algérie trente-quatre Groupes mobiles de police rurale (GMPR, qui deviendront en 1958 Groupes mobiles de sécurité – GMS). Ces groupes remplissent des missions de police dans les zones peu peuplées<sup>2</sup>. Le choix d'un recrutement strictement musulman s'explique par le souci de faire appel à des hom-

(1) Jean Vaujour, *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 318 sqq.

(2) Lettre de Roger Léonard aux préfets d'Alger, Constantine et Oran, 14 janvier 1955, Service historique de l'armée de terre (désormais SHAT), IH 2029/1.

mes qui connaissent le milieu dans lequel ils ont à servir. Il se place également dans la continuité d'une longue tradition de l'armée française en Afrique, notamment en Algérie<sup>1</sup>. Au même moment, les Européens sont mobilisés par différents systèmes de rappels sous les drapeaux et de réquisitions<sup>2</sup>.

La situation légale à cette date est différente de celle du temps de la conquête. Elle soulève dans un premier temps quelques retenues juridiques par le ministère de l'Intérieur, responsable du maintien de l'ordre en Algérie. Malgré leur « statut personnel », les différenciant dans la réalité des citoyens de « plein exercice<sup>3</sup> », les musulmans d'Algérie sont des citoyens français : aucune discrimination (si positive soit-elle) ne peut donc se faire. Ces réserves sont levées par le ministre de la Défense. Sans se prononcer sur la question de la légalité de la discrimination, les avantages de la constitution de groupes formés localement prennent vite le dessus. Il s'agit dans un premier lieu de soustraire des combattants potentiels à l'emprise « rebelle », mais encore d'éviter de « donner prise à une facile propagande de l'adversaire qui ne manquerait pas de souligner [...] notre

impuissance à trouver sur place les volontaires nécessaires ». En second lieu, l'objectif est de mettre à la disposition des responsables du maintien de l'ordre des « troupes locales plus aptes que tout autre à lui fournir des renseignements et [à] participer au maintien de l'ordre dans un pays qu'elles connaîtraient aussi bien que les dissidents<sup>4</sup> ».

Ces raisons sont mises en avant tout au long de la guerre d'Algérie pour justifier le recrutement de plus en plus massif de troupes autochtones algériennes. La discrimination entre « Français musulmans d'Algérie » (FMA) et « Français de souche européenne » (FSE) est également une constante tout au long de la guerre, pour les autorités civiles comme militaires.

Dans les régions les plus tôt touchées par le soulèvement national algérien, le commandement militaire prend rapidement le pas sur l'autorité civile. Très vite après la constitution des « goums civils », le général commandant la 10<sup>e</sup> région militaire (Algérie) envisage la création de « goums militaires » recrutés localement et dépendant directement de son autorité. C'est l'origine de la création des « harkas », ou « goums militaires ». Si elles ne sont officialisées dans les textes qu'en 1956, elles existent donc sur le terrain dès 1955.

Le ressort principal des créations repose dans un premier temps sur les oppositions claniques et familiales. Dans un rapport datant de la fin de l'année 1955, les harkas sont désignées comme des « forces auxiliaires mobiles, de caractère tribal (auxiliaires temporaires)<sup>5</sup> ». Les premières harkas se forment sans directives officielles, par des initiatives locales, au même moment que les premiers Groupes d'autodé-

(1) Jacques Frémeaux, *L'Afrique à l'ombre des épées, 1830-1930*, t. II : *Officiers administrateurs et troupes coloniales*, Vincennes, SHAT, 1995, p. 152 *sqq.*

(2) Jean-Charles Jauffret, « Pour une typologie des hommes du contingent en guerre d'Algérie », in Jean-Charles Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, p. 393.

(3) La question du statut des Algériens pendant la colonisation était très ambiguë : malgré leur nationalité française, ils étaient par ailleurs privés de certains attributs de la citoyenneté. Cette question complexe a été étudiée dans des articles tant en histoire, en droit qu'en sciences politiques. Cf. notamment : Laure Blévis, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », *Droit et Société*, 48, 2001, p. 557-580 ; Alexis Spire, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des "Français Musulmans d'Algérie" en métropole », *Genèses*, 53, 2003, p. 48-68 ; ainsi que les livres de Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset, 2002 ; et de Dominique Colas, *Citoyenneté et Nationalité*, Paris, Gallimard, « Folio », 2004.

(4) Lettre du ministre de la Défense nationale et des forces armées au ministre de l'Intérieur, 25 avril 1955, Centre des archives d'outre-mer (désormais CAOM), 81F 1421.

(5) Instruction relative à la défense de surface en Algérie, 11 novembre 1955, SHAT, IH 1809-2.

fense (GAD). Harkas et GAD sont des sortes de milices rurales dont les membres sont armés de fusils de chasse par l'administration française. Théoriquement, les autodéfenses étaient des groupes de défense statiques et permanents, dont les membres n'étaient pas rémunérés, alors que les harkas étaient des regroupements temporaires utilisées de manière plus offensive, au gré des opérations et dont les membres étaient rémunérés sept cent cinquante francs par jour de service.

Ce n'est qu'en avril 1956 que le ministre résidant en Algérie, Robert Lacoste, tente de définir les règles qui président à la création des harkas et des autodéfenses<sup>1</sup>. La décision de lever une harka ou d'organiser un village en autodéfense incombe aux préfets, « en liaison avec les autorités militaires ». La gestion de ces groupes est effectuée par le commandement militaire, « en collaboration avec l'administrateur chef de la commune mixte ou l'officier SAS le représentant<sup>2</sup> ».

Groupes d'autodéfense comme harkas sont des formations composées de volontaires. Si leur emploi dépend des contingences locales, ils sont considérés comme des « groupes de partisans » engagés avec la France contre la « rébellion ». Géographiquement, ils sont presque essentiellement constitués en Kabylie ou dans les Aurès, là où le Front de libération nationale (FLN) et l'Armée de libération nationale (ALN) sont les plus actifs.

Il existe officiellement 70 harkas en janvier 1957, regroupant 2186 harkis<sup>3</sup>. Cet effectif encore peu important explique le flou dans lequel est

laissée leur gestion dans la première période du conflit.

### La nouvelle importance des harkis

À partir du début de l'année 1957, le nombre de harkis engagés par l'armée connaît une première augmentation importante. Plusieurs éléments permettent de la comprendre. Le développement et l'intensification de la guerre elle-même à partir de la fin de 1955 jouent bien sûr un rôle prépondérant : pour faire face à l'extension du conflit, l'état-major cherche à recruter massivement le plus de forces disponibles. Mais joue également la manière dont la France choisit de mener le combat en installant sur tout le territoire algérien une multitude de postes afin de rassurer et surveiller (« protéger ») les populations. Cette stratégie est très coûteuse en hommes et même l'envoi du contingent ne permet pas une couverture satisfaisante des campagnes algériennes. L'état-major craint en outre un tassement des effectifs à partir de 1957 dû aux « classes creuses » de la seconde guerre mondiale. Il est donc nécessaire de trouver des ressources locales pour conjurer le manque d'hommes qui, pour la majorité, ne connaissent absolument pas le terrain où ils combattent.

Ce dernier élément est primordial dans la mesure où l'armée française n'affronte pas une armée régulière, mais une guérilla. En Algérie, après les premières opérations massives de la fin 1954, plusieurs directives insistent sur l'importance de la « nomadisation » et des opérations commandos pour lutter contre les maquis nationalistes. L'analogie avec la guerre d'Indochine amène à tirer plusieurs enseignements sur la conduite de la guerre ; et en particulier que « les meilleures troupes de contre-guérilla sont à base d'autochtones<sup>4</sup> ». C'est en février 1957

(1) Lettre du directeur général des affaires politiques et de la fonction publique aux préfets, 7 août 1956, SHAT, IH 1260/1.

(2) *Ibid.* « L'officier SAS » était l'officier des affaires algériennes chef d'une Section administrative spécialisée.

(3) SHAT, IH 1391/1. On compte alors 3502 gardes des GAD, 3512 mokhaznis et 4748 membres des GMPR. Regroupés en makhzen, les mokhaznis étaient la force de police supplétive autochtone rattachée aux Sections administratives spécialisées (SAS).

(4) « Guérilla et contre guérilla en Algérie », fiche du 3<sup>e</sup> Bureau de l'état-major de la 10<sup>e</sup> Région militaire, octobre 1955, SHAT, IH 1809/2.

que l'état-major décide d'augmenter sensiblement le nombre de harkis en service. Troupes supplétives recrutées localement, ils présentent une plus grande souplesse d'emploi que les troupes régulières et offrent, selon celui-ci, la meilleure solution pour mener la contre-guerrilla en fonction des différences locales.

Mais l'augmentation des harkis est également un impératif psychologique. Il s'agit de montrer au monde que les musulmans d'Algérie se battent majoritairement dans le camp français. Raison psychologique vis-à-vis de l'extérieur, raison opérationnelle, dans l'esprit du commandement français, il faut ajouter un autre motif que l'on peut rattacher à l'action psychologique en Algérie même : avec l'exemple des harkis, on compte voir se multiplier les « ralliements » de population. Les comptes rendus d'activité des harkas comportent ainsi une partie « bilan psychologique », où on peut lire : « La prise de position des harkis qui mènent, à nos côtés, la lutte ouverte contre les rebelles s'accompagne d'un effet psy [*sic*] certain sur la population locale (ralliements). Par l'intermédiaire de leurs parents et amis, les harkis contribuent soit à entretenir un climat favorable à notre cause dans leurs villages d'origine, soit au minimum à contre-battre la propagande adverse<sup>1</sup>. »

Plus que les considérations stratégiques, c'est cet élément qui semble prendre le plus d'importance pour expliquer le recrutement massif de harkis, qui découle d'une nouvelle manière de voir l'affrontement en Algérie entre le FLN et la France. Le combat est désigné comme une « guerre contre-révolutionnaire » dont l'enjeu n'est pas la conquête du terrain, mais celle de la population. Cette vision de la situation et la nou-

velle stratégie qui en découle trouve des défenseurs tant à Paris qu'à Alger, tant du côté des civils que des militaires. La nomination des généraux Ely en mars 1956 à la tête de l'état-major des forces armées à Paris, et Salan le 12 novembre 1956 au commandement en chef des troupes en Algérie apparaît comme la victoire de ce groupe « contre-révolutionnaire ».

Au cours de l'année 1957, toutes les catégories de supplétifs musulmans en service dans l'armée française voient leurs effectifs augmenter : les mokhaznis passent ainsi de 3500 à 5500 de janvier à septembre, les membres des GMPR passent de 4748 à 5824, et ceux des GAD de 3502 à 5500. Mais ce sont bien les harkas qui connaissent la plus forte croissance : en neuf mois, les harkis passent de 2186 à 10430 hommes<sup>2</sup>.

Le recrutement « tribal » qui définissait les harkas au début de l'année n'y survit pas. Pendant la même année, de nombreuses directives tentent également d'unifier un emploi anarchique et sans réelle unité pour l'ensemble de l'Algérie, tout en différenciant bien le rôle et l'emploi des harkis de celui des autres supplétifs. Certaines harkas sont ainsi transformées en autodéfenses, d'autres en makhzen. Jusqu'en juillet 1957, la différence entre ces différentes forces n'était pas toujours évidente sur le terrain.

La définition d'une « harka » se précise : « La harka est une formation levée pour des opérations déterminées et pour un temps limité. [...] La mise en œuvre des harkas doit normalement se situer dans le cadre local. Leur participation à des opérations extérieures à leur périmètre de recrutement doit donc être exceptionnelle et de durée limitée. En aucun cas les harkas ne doivent être engagées isolément<sup>3</sup>. » Cette définition très vague, qui aborde essen-

(1) SHAT, IH 3930/1. Général Giraud, commandant la 19<sup>e</sup> division d'infanterie (DI) et la zone Ouest-Constantinois, « Compte-rendu d'activité trimestriel des harkas pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 1957 ».

(2) SHAT, IH 1391/3.

(3) Note de service du 5<sup>e</sup> bureau de l'état-major du commandement supérieur interarmées concernant les harkas, 20 mai 1957, SHAT, IH 4501/4.

tiellement la forme de recrutement des harkis, et pas leurs missions, est un des rares textes de référence jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie.

L'armement des harkis est tout d'abord constitué de fusils de chasse<sup>1</sup> et exceptionnellement d'armes de guerre (fusils et pistolets-mitrailleurs). Ces armes sont prêtées aux harkis pour les opérations et doivent ensuite être remises et gardées par les unités-supports, qui encadrent et gèrent les harkas. Le choix de confier progressivement des armes de guerre aux harkis permet d'améliorer leur potentiel offensif. Cela a aussi pour avantage de faciliter leur gestion en leur fournissant des armes et des munitions dont l'armée dispose en grande quantité et plus facile d'entretien.

Parallèlement à l'intensification et à la rationalisation du recrutement des musulmans algériens, les défenseurs des thèses de la « guerre contre-révolutionnaire » entendent utiliser les harkis à leur manière et se prennent à rêver à la constitution d'un front français face à la « subversion », front militaire, mais également politique<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'est envisagée l'instauration d'une double hiérarchie dans les harkas, militaire et politique, sur le modèle des commissaires politiques en poste dans les armées révolutionnaires. Le champ de bataille est géographique, mais également social. Par l'intermédiaire des harkis, la France espère gagner et engager largement les civils algériens dans son combat.

### Gagner la guerre avec les Algériens

L'arrivée du général Challe au commandement en chef des forces françaises en Algérie à la fin de l'année 1958 marque un tournant important

dans la conduite de la guerre. Il engage les divisions de réserve générale, élite de l'armée en Algérie, dans les « grandes opérations » contre les maquis nationaliste. L'objectif est de faire « éclater » les unités de l'ALN (les katibas) en petits groupes afin que les troupes de secteur puissent les détruire. Pour cela, il ordonne la création dans chaque secteur de commandos de chasse, unités légères et mobiles constituées en partie de harkis et chargées de la traque des « bandes »<sup>3</sup>.

L'utilisation de harkis dans ces commandos de chasse n'est que la partie la plus visible d'une politique plus large et plus ambitieuse de l'état-major dont l'objectif est de valoriser le rôle des « Français musulmans » dans le cadre de la lutte menée par la France en Algérie : rôle militaire, mais aussi plus que jamais rôle politique. L'effort est porté sur deux catégories supplétives : les membres des groupes d'auto-défense et les harkis dont l'effectif atteint un total de soixante mille hommes environ à la fin de l'année 1960.

Mais le général Challe entend également mener une guerre politique : « Pour achever la pacification, il convient encore d'obtenir l'adhésion et la collaboration de la masse musulmane et de mettre en place une infrastructure politico-administrative autochtone ayant la confiance des populations et favorable à la France<sup>4</sup>. » Pour ce faire, il entend armer et encadrer en masse les civils algériens.

L'application des nouvelles théories de la guerre contre-révolutionnaire sur le terrain n'est pas sans soulever des réticences chez certains officiers, conscients et témoins des contradictions de la « pacification » en Algérie. Pour les rassurer, les directives de l'état-major insistent sur la nécessité de l'encadrement et de la

(1) Aux fusils de chasse succèdent progressivement des fusils de guerre à partir de 1957 et surtout en 1958. Les armes de guerre deviendront la norme à partir de 1958.

(2) Étude relative à une nouvelle organisation des formations supplétives, 10 octobre 1957, SHAT, IH 4501/4.

(3) Directive numéro 1 du général commandant en chef, 28 décembre 1958, SHAT, IH 2942/1.

(4) *Ibid.*

surveillance de ces nouvelles recrues, mais également de leurs familles, par le biais desquelles le FLN est censé exercer sa propagande et ses menaces.

Ces deux objectifs du commandement – surveiller et engager – trouvent une application commune dans la recherche d'un meilleur encadrement de ces hommes en facilitant leur accès aux différents grades. S'il s'agit de « valoriser les personnels déjà en place tant par la formation d'un plus grand nombre de gradés et de spécialistes », cette formation doit également porter « sur le plan civique en en faisant des militants de la cause française<sup>1</sup> ». Ainsi, c'est entre 1958 et 1960 que l'emploi des harkis sur le terrain est la plus aboutie et la plus massive.

### De bons combattants ?

Aujourd'hui, la question de savoir s'ils furent de bons soldats ou de simples mercenaires évitant au maximum de combattre est souvent posée. Pour évaluer la qualité du combattant harki, l'historien dispose actuellement de deux types de matériaux : les témoignages et les différentes statistiques de l'armée française, concernant surtout les pertes au combat et les désertions.

Les témoignages écrits depuis la fin de la guerre sont nombreux, mais manquent d'unité. Entre des souvenirs très différents en fonction des acteurs, il est impossible de se baser uniquement sur eux pour comprendre une réalité protéiforme. Les témoignages contemporains des événements, quant à eux, sont beaucoup plus nuancés. Les harkis en sont le plus souvent absents : la question de leur valeur au combat ne semble pas se poser pour la majorité des combattants français en Algérie. Plusieurs raisons peuvent être avancées : les harkis sont souvent confondus avec les autres supplétifs (GMS et

mokhaznis), ou avec les soldats musulmans réguliers de l'armée française. Ils sont regroupés sous l'appellation générique de « goumiers ». Plus prosaïquement, ce sont les « Arabes » qu'on ignore et dont on se méfie (sans pour autant en préciser les raisons). S'il existe parfois quelques contacts (le harki peut être celui qui fait découvrir le pays), il reste le plus souvent mystérieux et est toujours suspect, assimilé à un déserteur, un traître potentiel. Une surveillance constante leur est appliquée, maintes fois rappelée dans les directives et notes de service des états-majors, qui renforcent ces préjugés. De la même manière, l'usage de certaines armes (fusils mitrailleurs notamment) leur est interdit pendant toute la durée du conflit, tout comme certaines tâches, telle que la garde des armes.

Mais, au-delà des témoignages, les moyens statistiques ne sont pas plus convaincants : le nombre des pertes, faute d'éléments de comparaison, est peu pertinent. Celui des désertions n'a pas beaucoup de sens. (Que signifie désertir pour des hommes qui en majorité ne signent pas de contrat et qui, de toute façon, peuvent quitter leur service quotidiennement ?) L'augmentation constante des effectifs est souvent présentée comme une preuve de leur efficacité, mais nous avons vu précédemment qu'elle obéissait surtout à d'autres raisons.

En fait, de 1955 à début 1962, il semble que jamais les états-majors ne se soient posé la question de la valeur combattante des harkis. Derrière le terme générique de harkis existait en effet une trop grande diversité de situations. À l'échelle globale de l'Algérie, ils ne formaient qu'une ligne comptable qui permettait de remplir différentes fonctions : armer des groupes de partisans, renforcer les troupes de secteur et enfin, recruter des éclaireurs ou des informateurs, développer le parti de la France et priver le FLN de soutien (quitte à « retourner » ses anciens militants) en engageant les populations par tous les moyens. Si derrière l'appellation

(1) Directive concernant la politique à suivre en 1960 vis-à-vis des musulmans combattant dans nos rangs, 9 décembre 1959, SHAT, IH 2456/4.



bre de harkis dans les commandos et de l'efficacité réelle de ces commandos. Ainsi, dans le corps d'armée d'Oran, en mars 1959, environ la moitié des trente commandos constitués ne fait que remplir les mêmes tâches que des troupes de secteur (protection et patrouilles). Le nombre de harkis reste le plus souvent faible (moins de 10 % pour l'ensemble des commandos)<sup>1</sup>.

Dans le corps d'armée de Constantine (CAC), où les harkis sont en plus grand nombre, la proportion est supérieure, sans pour autant atteindre semble-t-il plus du tiers des effectifs totaux. Le CAC apparaît en 1959 et en 1960 comme le corps d'armée où les commandos connaissent leur utilisation la plus offensive. Un rapport de février 1960 indique néanmoins que, dans la zone nord du Constantinois, ceux-ci sont employés à des activités « ne se différenciant guère des compagnies normales de secteur<sup>2</sup> ». Selon le général Challe lui-même, la proportion de commandos utilisés de cette façon serait de 50 % pour l'ensemble de l'Algérie<sup>3</sup> en 1960. Au total, il n'y eut certainement pas plus de cinq ou six mille harkis en service dans les commandos de chasse.

Ainsi, l'image du harki rallié ou servant en tant que commando ne doit pas être généralisée. En majorité, les harkis semblent avoir été utilisés de deux manières : soit en groupe, la « harka » complétant le dispositif du quadrillage ; soit individuellement en tant que voltigeur, guide, interprète ou simple soldat afin de compléter l'effectif d'une unité. Ils remplissaient dans tous ces cas les mêmes fonctions que les unités de secteurs, ces groupes disséminés et souvent isolés sur la totalité du territoire algérien.

À ces utilisations disparates de harkis plus ou moins incorporés dans les unités, il faut ajouter un autre type d'unités qui, si elles furent payées sur les crédits harkis, s'en différencient néanmoins : les groupes de partisans. Ainsi en est-il des hommes du chef messaliste Bellounis et d'autres maquis commandés par Kobus ou Si Chérif, armés par la France à partir de 1957. Ces groupes, fruits d'opérations de « retournement », étaient politiquement nationalistes mais en opposition armée avec le FLN, financés par la France le plus souvent sur les crédits alloués au recrutement des harkis<sup>4</sup> (et c'est en raison de ce dernier aspect qu'ils sont ici évoqués). Ces différents groupes ont pu compter jusqu'à cinq mille hommes. Ils furent recrutés et entretenus sur les crédits harkis et en conséquence comptabilisés comme tels. Mais, dans la pratique, ils ne peuvent être assimilés à cette catégorie de supplétifs.

Un autre exemple de groupes de harkis ne relevant pas de la règle générale, très différent également des groupes précités, est le cas de la harka Boualem, dans l'Ouarsenis. Le bachaga Boualem, figure emblématique de l'Algérie française, symbole d'une intégration des musulmans à la communauté française, a constitué dans son fief de l'Ouarsenis une « harka » d'environ mille cinq cents hommes qui échappe en partie à l'autorité française. Bénéficiant de conditions de service particulières, elle forme de fait ce que le général Massu a appelé en 1959 une « féodalité<sup>5</sup> ».

(4) Ces opérations de « retournement » consistaient à armer ces hommes avec des armes françaises (parfois à leur insu) et à leur allouer un périmètre au sein duquel l'armée française évitait d'intervenir, en échange de leur assurance de mener la lutte contre l'implantation du FLN, sans parti pris politique.

(5) Lettre du général Massu au commandant de la 10<sup>e</sup> Région militaire au sujet de la réorganisation de la harka Boualem, 4 avril 1959, SHAT, IH 1397/6. Ces « féodalités » s'expliquent par la structure sociologique de l'Algérie (cf. Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2002, p. 392 sq.).

(1) Note du 3<sup>e</sup> bureau de l'état-major interarmées pour le général commandant la 10<sup>e</sup> Région militaire : « Emploi des commandos de chasse », 18 mars 1959, SHAT, IH 1924/1.

(2) « Emploi des commandos de chasse du CAC », 26 février 1960, SHAT, IH 1924/1.

(3) Note personnelle du général Challe aux généraux chefs de corps d'armée, 16 mars 1960, SHAT, IH 1923/1.

## Finir la guerre

Les déclarations du général de Gaulle, du discours sur l'autodétermination à l'évocation d'un « État algérien souverain », préparent et annoncent des négociations qui s'ouvrent officiellement le 20 mai 1961 à Évian. Depuis les premières déclarations du chef de l'État laissant entendre un règlement négocié du conflit, la question du devenir des harkis se pose. Selon le gouvernement, de leur sort dépend celui de « tous ceux qui se sont engagés dans la lutte armée aux côtés des forces de l'ordre<sup>1</sup> ».

Ceux-ci s'inquiètent très tôt de l'évolution de la situation politique à Paris : dès la fin de l'année 1959, divers rapports évoquent une « crise du moral » chez les harkis. Pour l'enrayer, l'armée multiplie les déclarations et les propos rassurants<sup>2</sup>, concernant notamment leur reclassement et leur citoyenneté française une fois la guerre achevée.

Pourtant, dans les plans qui évoquent à partir de 1961 une possible arrivée en métropole des Français d'Algérie, ils sont différenciés des Européens d'origine : venir en France n'est pas considéré pour eux comme un retour, mais comme une migration, et doit être organisé et planifié par le gouvernement. Dans la pratique, c'est la fin de tous les mythes présentant les musulmans d'Algérie comme des Français comme les autres.

Le général Ailleret, commandant en chef en Algérie estimant néanmoins que la procédure administrative classique est trop longue et pas assez « discrète », demande et obtient début mars 1962<sup>3</sup> que « soit dévolue aux autorités

militaires l'instruction des demandes [de départ en métropole] émanant » des harkis. Un plan est prévu pour permettre aux supplétifs menacés leur départ pour la métropole.

En parallèle, le ministre des Armées, Pierre Messmer, envoie le 8 mars 1962 une note d'information aux commandants de corps d'armées d'Algérie afin d'« éclairer les destinataires dans l'action qu'ils devront mener, dès l'annonce du cessez-le-feu, auprès de leurs subordonnés<sup>4</sup> ». Elle précise les conditions de reclassement de l'ensemble des musulmans en service dans l'armée française dans l'éventualité d'une autodétermination. Les harkis peuvent bénéficier d'un « contrat provisoire de 6 mois non renouvelable qui leur donne la possibilité de demeurer sous la protection de l'armée pendant la période intermédiaire ». L'objectif de cette mesure est précisé plus loin : « Ils disposeront donc d'un large délai pour choisir leur voie et nous pourrions les y aider efficacement, en les employant à des tâches non militaires [...] la difficulté d'une adaptation brutale en France d'un harki avec sa famille doit être clairement exposée aux intéressés. » Si l'objectif, dès avant la signature des accords d'Évian, est de limiter au maximum l'arrivée d'anciens harkis en métropole, il précise « qu'il ne saurait être question de refuser pareille demande si elle est manifestement justifiée, par les menaces qui pèsent sur les individus et leurs familles ». Trois options leur sont offertes : s'engager dans l'armée régulière (sous réserve de leur condition physique), être licenciés avec prime, ou bien signer un contrat de six mois avec l'armée, sans perdre le bénéfice de la prime<sup>5</sup>.

(1) Comité des Affaires algériennes, séance du 15 mars 1961, SHAT, IH 1096/1.

(2) Note d'information générale du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major de l'armée, Paris, 25 août 1961, SHAT, IH 1397/1, et décrets des 31 octobre et 6 novembre 1961 créant le « nouveau statut » des harkis.

(3) Note sur l'installation en métropole de familles musulmanes, 4 mars 1962, SHAT, IH 3488/2.

(4) Note d'information sur les accords d'Évian, 8 mars 1962, SHAT, IH 2467/6.

(5) Charles-Robert Ageron, « Le drame des harkis en 1962 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 42, avril 1994, p. 3.

De nombreux rapports alertent l'état-major au sujet des menaces sur la sécurité des harkis, qui commencent à désertir massivement. Le 12 mars 1962, le général Ducournau envoie à Louis Joxe un message, dans lequel il estime que pour l'ensemble du corps d'armée de Constantine, 700 à 800 chefs de familles envisageraient le départ, « dont 400 à 500 pour les Aurès<sup>1</sup> ».

Face aux menaces dont ils sont la cible, la possibilité donnée aux harkis de demander leur départ pour la métropole semble garantir leur sécurité. Des obstacles se dressent néanmoins naturellement ou artificiellement à leur pleine application. Tout d'abord pour des raisons pratiques : remplir un dossier de rapatriement n'est guère aisé pour des hommes qui parlent et comprennent le français avec difficulté, le lisent et l'écrivent rarement. Ces dossiers sont ensuite étudiés au cas par cas afin de contrôler la réalité des menaces, mais également la capacité des candidats à s'intégrer rapidement en France. C'est ainsi que les plus vieux, mais plus généralement toutes les personnes qui ne sont pas « considérées [...] aptes physiquement et moralement à s'implanter en métropole<sup>2</sup> » sont *a priori* exclues du plan de transfert. Par cette sélection, les harkis ne sont donc pas simplement considérés comme des réfugiés ou comme des rapatriés, mais comme des candidats à l'immigration, qu'il faut sélectionner.

De plus, les contacts avec la population et le FLN qui se renforce à partir de mars 1962 sont nombreux et la pression est forte pour les inciter à demeurer en Algérie. Aux menaces se mêlent le plus souvent des promesses de pardon – en échange parfois du versement de leur

prime de licenciement<sup>3</sup>. Ajoutons que, à partir de mars 1962, les hommes du FLN et de l'ALN circulent librement en Algérie. Se rendre au poste militaire français, c'est se placer en marge de la nation algérienne en formation et s'exposer à des représailles.

Les « trois possibilités » offertes sont rarement évoquées dans les témoignages des anciens harkis vivant actuellement en France. Les consignes venues d'Alger et de Paris visant à limiter au maximum les départs semblent souvent avoir été appliquées sur le terrain par un licenciement d'office avec prime, ou le transfert dans l'armée régulière pour les meilleurs éléments. Encore une fois, dans cette situation, la plus grande latitude a été accordée aux échelons inférieurs du commandement pour gérer la situation.

Au total du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> mai 1962, les effectifs harkis sont réduits de plus de 70 % (passant de 41 383 à 11 998). Sur ces départs, 3,5 % ont déserté, 6 % se sont engagés dans l'armée, 11 % ont signé un contrat civil et 80 % ont été libérés avec prime<sup>4</sup>.

En Algérie, avant même l'indépendance, de nombreux musulmans viennent se placer sous la protection de l'armée française pour échapper à des menaces et demandent le rapatriement en métropole. Ils sont anciens supplétifs, mais aussi ex-fonctionnaires ou élus. À partir de juillet, ce mouvement s'amplifie. De juin 1962 à mai 1963, 23 721 personnes sont acheminées en France par la voie officielle<sup>5</sup>. 30 000 à 35 000 personnes environ ont gagné la métropole par ce moyen après la signature des accords d'Évian. Mais de nombreux anciens supplétifs

(1) Lettre du général Ducournau à Louis Joxe, 12 mars 1962, CAOM, 81F 161.

(2) Note de service de l'état-major interarmées, bureau du moral sur le recensement en France de militaires supplétifs et civils FSNA (Français de souche nord-africaine), 11 avril 1962, SHAT, IH 44 13/1<sup>r</sup>.

(3) Guy Pervillé, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Picard, 2002, p. 216.

(4) Pourcentages calculés à partir des données du 1<sup>er</sup> bureau de l'état-major interarmées relatives à la situation des effectifs harkis au 1<sup>er</sup> mai 1962, non daté, SHAT, IH 1397/1.

(5) Tableau récapitulatif des rapatriés, 29 mai 1963, SHAT, IH 1794/2.

parviennent également en métropole par leurs propres moyens à partir de juin 1962. Plus difficile à comptabiliser, on les évalue entre 25 000 à 40 000 personnes<sup>1</sup>.

Si on ne peut dresser avec certitude un bilan humain des exactions de la fin de la guerre, il est par contre possible de dresser un tableau cohérent des événements qui suivirent immédiatement les accords d'Évian, en Algérie et en France. Dès mars, la confusion s'installe en Algérie. Des exactions sont signalées à l'encontre d'Européens et de musulmans sans qu'apparemment ni le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) ni l'Exécutif provisoire et sa « force locale » ne puissent les empêcher. Cette force locale – création des accords d'Évian – regroupe des Européens et des Algériens issus de l'armée française : appelés, mais également anciens supplétifs (membres des Groupes mobiles de sécurité surtout). De fait, cette force est le plus souvent subordonnée sur le terrain à l'ALN, quand les unités ne sont pas tout simplement intégrées à celle-ci.

Le GPRA n'a aucun moyen de faire respecter son autorité politique et les chefs historiques du FLN se déchirent à son sommet. Dans cette confusion, des différences notables ont existé dans les attitudes adoptées à l'égard des anciens supplétifs et musulmans liés à l'administration française, sans qu'il soit semble-t-il possible de dégager une règle générale.

En Algérie, l'indépendance marque le début de la lutte pour le pouvoir entre deux groupes : le Bureau politique et le GPRA<sup>2</sup>. L'affrontement politique divise les dirigeants du nationa-

lisme algérien et conduit sur le terrain à des affrontements entre soldats des différentes wilayas et de l'armée des frontières de Houari Boumediene pendant l'été. Le Bureau politique doit se livrer à une véritable guerre de reconquête pour gagner Alger contre les hommes de la wilaya 4 (Algérois) et certains éléments de la wilaya 3 (Kabylie). Cette situation perdure après l'indépendance et jusqu'à la fin septembre 1962, date à laquelle l'autorité de Ben Bella ne souffre plus guère de contestation.

Durant ces trois mois, l'Algérie vit l'apogée du « wilayisme » et des micro-pouvoirs. L'état d'anarchie est renforcé par les mouvements de troupes et de populations : celles rentrant en Algérie en provenance de Tunisie ou du Maroc, celles fuyant les combats entre wilayas. C'est dans ce cadre que se déroulent des exactions à l'encontre des ennemis de la patrie, désignés sous le nom générique de harkis. Derrière cette appellation se rangent en fait tous les « traîtres », réels ou supposés. Les exactions frappent les anciens supplétifs, mais également les messalistes – survivants dans le Sud algérien principalement, et ceux libérés à la faveur de l'indépendance –, les anciens élus... Elles prennent différentes formes : taxation (les primes de reclassement et de licenciement accordées aux harkis furent souvent versées à la cellule locale du FLN), arrestation et emprisonnement, brimades, exécutions – souvent accompagnées de tortures. Les témoignages abondent des mauvais traitements subis par les « harkis » durant cette période. Selon les lieux, ces exactions peuvent avoir été une vengeance consciente et voulue par les autorités locales à l'encontre des ennemis d'hier. Ce fut parfois l'occasion de régler de vieux comptes, exacerbés par huit années de guerre.

Au total, soixante à quatre-vingt mille « Français musulmans » gagnent la France après la signature des accords d'Évian, s'estimant menacés dans la nouvelle Algérie indé-

(1) Sur ces décomptes, cf. Charles-Robert Ageron, « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 48, octobre 1995 ; et Maurice Faivre, *Les Combattants musulmans de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1995.

(2) Cette division simplificatrice ne saurait refléter la lutte qui se déroule à la tête du FLN. Pour plus de précisions, cf. Gilbert Meynier, *op. cit.*, p. 637 sqq.

pendante. Les ex-harkis et leurs familles forment une part importante de ces « rapatriés », mais on compte également des mokhaznis et d'anciens élus ou membres de l'administration, même si l'armée ne voulait à l'origine s'occuper que des seuls harkis. Ces hommes et femmes prennent à partir de l'été 1962 le nom générique de « harkis ». En Algérie, ce mot devient synonyme de « traître à la nation », de tout opposant au FLN pendant la guerre, mais aussi après l'indépendance. Il est en général employé de pair avec celui de « parti de la France » et de « néocolonialisme ».

Il est encore impossible de faire le bilan humain des exactions qui ont fait suite aux accords d'Évian. Source d'enjeux jusqu'à aujourd'hui, il oscille selon les auteurs entre dix mille et cent cinquante mille morts. Le chiffre de dix mille a été avancé dès novembre 1962 dans un article de Jean Lacouture dans *Le Monde*, d'après des sources militaires. Le chiffre de cent cinquante mille n'a aucune base rationnelle, ce qui ne l'empêche pas d'être largement repris dans différentes publications. Plus qu'une recherche des raisons et de la mécanique de ces crimes, la stigmatisation de la barbarie de l'adversaire d'hier est ici en jeu<sup>1</sup>. Cette compréhension des enchaînements qui ont entraîné la mort ou l'emprisonnement de dizaines de milliers d'Algériens et de Français devrait pourtant retenir l'attention des chercheurs.

Aujourd'hui, en Algérie, le terme « harki » est devenu le symbole du « traître » mais également d'un « agent du néocolonialisme », idée fédératrice dans la nouvelle Algérie indépendante. Il est de coutume dans les dictatures modernes de désigner un ennemi intérieur à abattre pour justifier les erreurs des gouvernants et imposer l'unité nationale derrière le pouvoir.

(1) Cf. Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2005, p. 268.

Les « harkis » sont désignés par le FLN pour remplir ce rôle depuis 1962. C'est ainsi que pendant la dernière décennie qui a ensanglanté l'Algérie, les deux partis qui s'opposaient se renvoyaient chacun au visage l'accusation de « harkis » ou de « fils de harkis ».

Cinquante ans après les débuts des « événements d'Algérie », la guerre n'est pas oubliée et des difficultés subsistent encore des deux côtés de la Méditerranée pour regarder cette histoire commune en face. L'État algérien moderne s'est construit sur la glorification du passé et son rappel incessant ; en France, toute une partie de la population ayant l'Algérie en partage (appelés, engagés, pieds-noirs, harkis) forment dans la société civile autant de groupes qui tentent d'imposer leurs visions de l'histoire<sup>2</sup>. Le travail de l'historien n'en est que plus délicat. Navigant entre les mémoires distinctes, il est de plus toujours confronté dans son travail aux incohérences administratives de l'accès aux archives<sup>3</sup>.

L'étude du phénomène harki pendant la guerre d'Algérie est aujourd'hui essentiellement cantonnée à sa dimension mémorielle. Les rares travaux universitaires existants ne portent pas tant sur la guerre en elle-même que sur l'après-guerre. Mais comment comprendre la mémoire d'une communauté si son histoire n'a jamais été écrite ?

En Algérie, de 1954 à 1962, la France a répondu à une revendication politique qu'elle

(2) Le vote de la loi du 23 février 2005 nous le rappelle avec insistance.

(3) Depuis le début de mes recherches, l'accès aux sources militaires de la guerre d'Algérie, conservées au Service historique de l'armée de terre (Vincennes) a été grandement restreint par une suite de mesures administratives (réduction du nombre de places en salle de communication, allongement des délais de communication...) qui s'ajoutent à l'arbitraire des autorisations d'accès aux archives soumises à dérogation : mes trois premières demandes relatives à la sous-série IH – Guerre d'Algérie m'ont ainsi été refusées accompagnées d'explications kafkaïennes. *A contrario*, d'autres demandes ont abouti, après des délais variant entre deux et six mois d'attente.

refusait d'entendre par des moyens policiers et militaires. De nombreux officiers, avec l'aval du pouvoir politique, obsédés par la peur d'une nouvelle défaite après celle d'Indochine ont mis en place une théorie (la guerre contre-révolutionnaire) permettant de justifier l'engagement et le contrôle de la population. L'utilisation des supplétifs civils par l'armée souhaitant, par leur

intermédiaire, engager en masse la population algérienne à ses côtés en est bien une spécificité.

**François-Xavier Hauteux** est doctorant à l'université Paris-X – Nanterre sous la direction de Didier Musiedlak. Ses recherches portent sur l'expérience des supplétifs musulmans pendant la guerre d'Algérie (1954-1962). (fxhauteux@hotmail.com)